

# SwissLife Prévoyance Entreprises + Votre plan de prévoyance collectif

## Détails des garanties

Prestations exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale.

Remboursement dans la limite des frais réellement engagés, sous déduction du remboursement de la Sécurité sociale pour les remboursements exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

	Formule de base	Niveau des formules optionnelles au choix du salarié incluant le niveau		
		formule de base		
		Option 1	Option 2	Option 3
<b>Hospitalisation y compris maternité</b>				
<b>Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO</b>				
- Chirurgie - Obstétrique	300%	350%	400%	450%
- Anesthésie	300%	350%	400%	450%
<b>Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO<sup>(1)</sup></b>				
- Chirurgie - Obstétrique	200%	200%	200%	200%
- Anesthésie	200%	200%	200%	200%
Frais de séjour	300%	350%	400%	450%
Transport du malade	300%	350%	400%	450%
Forfait hospitalier - durée illimitée <sup>(2)</sup>	FR	FR	FR	FR
Chambre particulière - durée illimitée	80€/j	90€/j	100€/j	110€/j
Frais d'accompagnement - durée illimitée - à tout âge	36€/j	40€/j	44€/j	48€/j
Frais de télévision pendant 15 jours - par événement	5€/j	5€/j	5€/j	5€/j
Forfait par maternité ou adoption et par enfant	220 €	250 €	280 €	310 €
<b>Dentaire AVEC plafond annuel - Forfait distinct par actes non remboursés Ss - Version c</b>				
Soins dentaires, prophylaxie, parodontologie, prévention, remboursés par la Sécurité sociale	300%	350%	400%	450%
Inlays - onlays remboursés par la Sécurité sociale	300%	350%	400%	450%
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	300%	350%	400%	450%
Prothèses et inlay-cores remboursés par la Sécurité sociale	300%	350%	400%	450%
Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale				
- Implantologie - Forfait par dent et par bénéficiaire	220 €	250 €	280 €	310 €
- Prothèse - Forfait par dent et par bénéficiaire	220 €	250 €	280 €	310 €
- Orthodontie - Forfait par an et par bénéficiaire	270 €	300 €	330 €	360 €
- Parodontologie - Forfait par an et par bénéficiaire	220 €	250 €	280 €	310 €
Plafond sur le dentaire non remboursé par an et par bénéficiaire	490 €	550 €	610 €	670 €
=> Plafond sur le poste dentaire par an et par bénéficiaire (hors soins et orthodontie) <sup>(3)</sup>		1 500 €	1 800 €	2 150 €
<b>Optique</b>				
Un équipement (1 monture et 2 verres) - Forfaits tous les 2 ans <sup>(4)</sup> par bénéficiaire et selon le degré de correction <sup>(6)</sup> :				
- Deux verres simples	220 €	250 €	290 €	330 €
- Un verre simple et un verre complexe	345 €	385 €	425 €	465 €
- Un verre simple et un verre ultra complexe	385 €	425 €	465 €	505 €
- Deux verres complexes	400 €	450 €	500 €	550 €
- Un verre complexe et un verre ultra complexe	445 €	500 €	550 €	600 €
- Deux verres ultra complexes	480 €	540 €	600 €	650 €
<b>DONT</b> un forfait maximum pour la monture	90 €	100 €	110 €	120 €
- Lentilles remboursées - Forfait par an et par bénéficiaire	180 €	200 €	220 €	240 €
- Chirurgie réfractive et lentilles non remboursées - Forfait par an et par bénéficiaire	180 €	200 €	220 €	240 €

Simulation non contractuelle - Sous réserve d'absence de modification réglementaire, étude établie le 21/11/2017, valable 3 mois à compter de ce jour - Issue de la version 2017.1.055 de l'outil SLPEWeb - Sous réserve de l'acceptation des risques techniques et médicaux.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6.1.78 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du Groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du Groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la direction « Gouvernance et Qualité de la Donnée » 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du Médecin Conseil, 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L. 361-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec Swiss Life, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats. Les données des clients ou non clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, soit à la date d'expiration d'un contrat, soit du dernier contact émanant du client ou du prospect. Politique de Protection des données à caractère personnel : Notre politique de protection des données à caractère personnel reflète les valeurs de Swiss Life, intègre les évolutions réglementaires, fait partie de nos engagements de tous les jours avec des mesures normées, des règles imposées dans tout le groupe et des sécurités des données physiques et logiques. Vous pouvez la retrouver sur notre site à l'adresse : <http://www.swisslife.fr/Protection-des-donnees>. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous l'expédier, gratuitement, à l'adresse indiquée dans votre contrat.

# SwissLife Prévoyance Entreprises + Votre plan de prévoyance collectif

	Formule de base	Niveau des formules optionnelles au choix du salarié incluant le niveau formule de base		
		Option 1	Option 2	Option 3
<b>Médecine-Pharmacie-Autre - Renfort ++ pharmacie remboursée - Version b</b>				
<b>Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO</b>				
- Médecins	300%	350%	400%	450%
- Radiologie - Imagerie - Echographie	300%	350%	400%	450%
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	300%	350%	400%	450%
<b>Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO<sup>(1)</sup></b>				
- Médecins	200%	200%	200%	200%
- Radiologie - Imagerie - Echographie	200%	200%	200%	200%
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	200%	200%	200%	200%
Hospitalisation à domicile	300%	350%	400%	450%
Auxiliaires médicaux - Laboratoires	300%	350%	400%	450%
Médecines douces non remboursées (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, homéopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie) et auxiliaires médicaux non remboursés (pédicurie-podologie, psychomotricité, ergothérapie, diététique) ou toute autre pratique si prescrite sur ordonnance par un médecin - Forfait par acte (maxi 5 par an et par bénéficiaire)	70 €	80 €	90 €	100 €
Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale <sup>(5)</sup>				
- à 65%	100%	100%	100%	100%
- à 30%	100%	100%	100%	100%
- à 15%	100%	100%	100%	100%
Prothèses et appareillage auditif, orthopédique, capillaire	300%	350%	400%	450%
+ forfait prothèse capillaire remboursée par la Sécurité sociale - par an et par bénéficiaire	130 €	150 €	180 €	210 €
+ forfait prothèse auditive remboursée par la Sécurité sociale - par an et par bénéficiaire	130 €	150 €	180 €	210 €
Cures thermales : dépenses remboursées par la Sécurité sociale	300%	350%	400%	450%
+ forfait par an et par bénéficiaire	230 €	250 €	270 €	290 €
<b>Module Prévention</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 1</b>
Pharmacie non remboursée sur prescription médicale - Forfait par an et par bénéficiaire	75 €	75 €	75 €	75 €
Forfait prévention santé : Prise en charge de 50 % des dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale listées au contrat - Forfait par an et par bénéficiaire	100 €	100 €	100 €	100 €
<b>Carte Blanche</b>	<b>oui</b>			
<b>Assistance vie quotidienne</b>	<b>oui</b>			

Simulation non contractuelle - Sous réserve d'absence de modification réglementaire, étude établie le 21/11/2017, valable 3 mois à compter de ce jour - Issue de la version 2017.1.055 de l'outil SLPEWeb - Sous réserve de l'acceptation des risques techniques et médicaux.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6.1.78 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du Groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du Groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la direction « Gouvernance et Qualité de la Donnée » 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du Médecin Conseil, 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L. 361-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec Swiss Life, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats. Les données des clients ou non clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, soit à la date d'expiration d'un contrat, soit du dernier contact émanant du client ou du prospect. Politique de Protection des données à caractère personnel : Notre politique de protection des données à caractère personnel reflète les valeurs de Swiss Life, intègre les évolutions réglementaires, fait partie de nos engagements de tous les jours avec des mesures normées, des règles imposées dans tout le groupe et des sécurités des données physiques et logiques. Vous pouvez la retrouver sur notre site à l'adresse : <http://www.swisslife.fr/Protection-des-donnees>. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous l'expédier, gratuitement, à l'adresse indiquée dans votre contrat.

# SwissLife Prévoyance Entreprises + Votre plan de prévoyance collectif

(1) Conformément au décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014, à compter du 01 janvier 2017 la prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins n'ayant pas souscrit à l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO) est plafonnée à 200 % des bases de remboursement de la Sécurité sociale. Par conséquent si votre contrat prévoit un niveau de garantie égal à 225 %, la garantie est ramenée à 200 % à compter de cette date.

(2) Hors régime Alsace-Moselle

(3) Au-delà du plafond, le remboursement s'effectuera à hauteur de 125 % des bases de remboursement

(4) La période est ramenée à un an pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue

(5) Y compris honoraires de dispensation

(6) Tous les deux ans s'entend par année d'assurance à compter de la date d'adhésion au contrat.

Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00

Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est supérieure à -6,00 ou +6,00 ou dont le cylindre est supérieur à 4,00 et verres multifocal ou progressif

Verre ultra complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00

Pour bien comprendre vos garanties :

En secteur non conventionné, les remboursements sont égaux à ceux qui auraient été versés en secteur conventionné.

Les conditions d'application de certaines garanties évolueront de fait suite à la publication des décrets relatifs d'une part aux garanties de complémentaire santé des salariés mises en place en application de l'article L.911-7 du Code de la Sécurité sociale et d'autre part au contenu des contrats d'assurance maladie complémentaires bénéficiant d'aides fiscales et sociales.

## Lexique :

- FR : Frais Réels
- TM : Ticket modérateur
- PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale
- Par an s'entend par année d'assurance à compter de la date d'adhésion au contrat
- Bénéficiaire : personnes au profit de laquelle est souscrit le contrat santé et qui reçoit à ce titre les prestations prévues.

Simulation non contractuelle - Sous réserve d'absence de modification réglementaire, étude établie le 21/11/2017, valable 3 mois à compter de ce jour - Issue de la version 2017.1.055 de l'outil SLPEWeb - Sous réserve de l'acceptation des risques techniques et médicaux.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6.1.78 modifiée, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du Groupe SwissLife mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe Swiss Life, destinataires, avec leurs mandataires, partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également transmises aux destinataires habilités, notamment au sein du Groupe Swiss Life, afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de l'application des obligations réglementaires et de la gestion des risques opérationnels, notamment la fraude à l'assurance. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la direction « Gouvernance et Qualité de la Donnée » 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du Médecin Conseil, 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret. En cas de demandes liées à des données collectées afin d'être traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme le droit d'accès s'exerce, en application de l'article L.561-45 du Code monétaire et financier, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Nous conservons les données que vous nous avez transmises dans le cadre des traitements liés à la gestion des contrats passés avec Swiss Life, ainsi que pendant les durées légales applicables après la fin des contrats. Les données des clients ou non clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, soit à la date d'expiration d'un contrat, soit du dernier contact émanant du client ou du prospect. Politique de Protection des données à caractère personnel : Notre politique de protection des données à caractère personnel reflète les valeurs de Swiss Life, intègre les évolutions réglementaires, fait partie de nos engagements de tous les jours avec des mesures normées, des règles imposées dans tout le groupe et des sécurités des données physiques et logiques. Vous pouvez la retrouver sur notre site à l'adresse : <http://www.swisslife.fr/Protection-des-donnees>. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous l'expédier, gratuitement, à l'adresse indiquée dans votre contrat.

## Module prévention

### Principe

La prise en charge des dépenses non remboursées par la Sécurité sociale, réalisées dans la limite d'un forfait annuel, parmi la liste suivante d'actes de prévention et de dépistage :

### Actes de dépistage, sur prescription médicale

- dépistage de l'**ostéoporose** : l'ostéodensitométrie,
- dépistage du **cancer du côlon** : kit de prélèvement pour le test Hémocult<sup>®\*</sup> et test Hemocheck<sup>®\*</sup> ou test de dépistage sanguin Septim 9<sup>®\*</sup>,
- dépistage du cancer du col de l'utérus : la recherche du papilloma virus au niveau du col de l'utérus, même en cas de frottis normal,
- dépistage des **infections génitales par le chlamydiae trachomatis** : la détection par PCR (Polymerase Chain Reaction) du chlamydiae trachomatis sur l'endocol et l'urètre,
- dépistage de la **polyarthrite rhumatoïde** : la recherche des anticorps anti-peptide citrulinés.
- dépistage Prénatal Non Invasif de la trisomie fœtale : dépistage prénatal de la trisomie par une analyse de l'ADN du fœtus à partir d'une prise de sang maternel.

### Soins et médicaments préventifs, sur prescription médicale et achat en pharmacie

- **vaccins recommandés aux voyageurs** par le conseil supérieur d'hygiène publique de France : rage, typhoïde, hépatite A, méningite à méningocoques, encéphalite à tiques, encéphalite japonaise, fièvre jaune,
- **antipaludéens** pour vos voyages,
- **substituts nicotiniques** pour arrêter de fumer, ainsi que le Zyban<sup>®\*</sup> et Champix<sup>®\*</sup> : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire de votre médecin,
- vaccin contre la varicelle,
- vaccin Zostavax<sup>®\*</sup> contre le **zona**,
- vaccin contre le pneumocoque chez tous les enfants, même en dehors des gardes en collectivité,
- vaccin contre le méningocoque pour les enfants,
- vaccin contre les gastro-entérites du nourrisson,
- **prévention dentaire** : curage sous-gingival, pose de vernis fluoré, dentifrice au statut de médicament prescrit par un dentiste,
- contraceptifs : contraceptifs oraux (pilules), patchs, implants et anneaux,
- tout abonnement à la formule Weight Watchers Online ou à la formule Weight Watchers Pass Lib, limité à trois mois maximum, souscrit auprès de Weight Watchers sur une période de douze mois consécutifs \*\*.

\* ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique

\*\* sur présentation d'une ou plusieurs factures délivrées par Weight Watchers précisant vos nom et prénom

Le contenu du module de prévention peut évoluer, des actes peuvent être ajoutés ou enlevés, selon les évolutions législatives ou réglementaires et en fonction du progrès médical en matière de prévention.



## GEKKO GROUP

		MUTUELLE ACTUELLE				MUTUELLE SWISS LIFE			
		Cotisations %	Cotisations mensuelles	Dont Gekko	Dont salarié	Cotisation %	Cotisations mensuelles	Dont Gekko	Dont salarié
<b>PMSS 2018</b>			3 321				3 321		
<b>Formule base</b>	<b>Isolé</b>	1,51%	50	50	0	1,35%	45	45	0
	<b>Ménage</b>	4,10%	136	50	86	3,37%	112	45	67
<b>Formule 1</b>	<b>Isolé</b>	1,85%	61	50	11	1,64%	54	45	9
	<b>Ménage</b>	5,02%	167	50	117	4,08%	135	45	90
<b>Formule 2</b>	<b>Isolé</b>	2,14%	71	50	21	1,93%	64	45	19
	<b>Ménage</b>	5,85%	194	50	144	4,85%	161	45	116
<b>Formule 3</b>	<b>Isolé</b>	na	na	na	na	2,31%	77	45	32
	<b>Ménage</b>	na	na	na	na	5,77%	192	45	146